



Jeudi 11 août 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

Allocation pour la diversité dans la fonction publique 2016 / 2017

L'allocation pour la diversité dans la fonction publique est reconduite pour l'année universitaire 2016 / 2017.

D'un montant annuel de 2000 €, elle vise à permettre, sous certaines conditions, à des étudiants ou demandeurs d'emploi de préparer des concours de la fonction publique de catégorie A ou B. Le paiement de l'allocation, effectué en deux versements, est conditionné à la préparation assidue de concours. Des attestations d'assiduité devront être fournies.

Les étudiants et demandeurs d'emploi se portant candidats à l'allocation doivent être titulaires d'un diplôme leur permettant de se présenter aux concours de catégorie A (BAC +3) ou B (BAC).

Les critères d'éligibilité sont ceux qui s'appliquent aux demandes de bourses sur critères sociaux. L'allocation pour la diversité est cumulable avec une bourse sur critères sociaux.

Les candidats en préparation libre annexeront obligatoirement à leur dossier la charte de tutorat dûment signée par le demandeur et le tuteur.

Un jury sélectionnera les bénéficiaires parmi les personnes éligibles en tenant compte de leurs résultats scolaires et universitaires, de leurs difficultés sociales, avec une attention plus particulière pour les personnes ayant effectué leurs études au sein d'un Réseau de Réussite Scolaire (anciennement Zone Education Prioritaire) ou étant domiciliées en Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville faisant toutefois ressortir le mérite des candidats lié à leur parcours.

Les dossiers de demande, *accompagnés de la charte de tutorat pour les candidats en préparation libre*, sont à télécharger sur le site Internet de la préfecture de département :

<http://www.moselle.gouv.fr>

et à retourner **au plus tard le 30 septembre 2016 délai de rigueur à :**

Monsieur le Préfet de la Moselle
SCAD-Mission Economie et Emploi
BP 71014
57034 METZ CEDEX 1

Les dossiers hors délai ou incomplets ne seront pas pris en compte.



Pour toute information complémentaire sur le dispositif, contactez la Préfecture de la Moselle au 03 87 34 87 34 ou au 03 87 34 88 10.

- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -